

**AR Prefecture**

063-200070712-20240919-20240919\_13-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Publié le 04/10/2024

**N° 20240919-13**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30**

**Séance présidée par : Tony BERNARD, Président**

**Date de la convocation : 12 septembre 2024**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 44

Suppléants ayant voix  
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 8

Total votants : 54

**Conseiller.e.s présent.e.s :** Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALJIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DERÖSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER  
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA,  
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD,  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER,  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

**Conseiller.e.s ayant voix délibératives :** Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

**CHARTRE DU BON USAGE DES DONNEES ET DES SYSTEMES NUMERIQUES**

*Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président*

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

## AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919\_13-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Publié le 04/10/2024

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;  
**Vu** la loi sur le règlement général sur la protection des données du 20 juin 2018 ;  
**Vu** l'avis favorable du Comité technique du 27 juin 2024 ;

**Considérant** que le développement des technologies de l'information et de la communication conduit le personnel et les élus de la Communauté de communes, à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution de leurs missions.

**Considérant** que cette utilisation peut comporter un certain nombre de risques à la fois techniques mais également juridiques pouvant engager la responsabilité de la collectivité et de ses agents.

La charte jointe en annexe définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et téléphoniques et des ressources extérieures via les outils de communication de la Communauté de communes. Elle définit les moyens techniques et humains mis en place par la Direction des Services Informatiques, et les limites du périmètre de son intervention. Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

L'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent en effet avoir des conséquences graves de nature à engager sa responsabilité civile et/ou pénale ainsi que celle des représentants légaux de la collectivité.

Cette charte sera communiquée à chaque agent de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : P. BARRAU) :

- **Approuve** la charte informatique de bon usage des données et des systèmes numériques,
- **Approuve** la communication de cette charte informatique à chaque agent de la collectivité,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Conseillers présents : 46

Pour : 53

Représentés : 8

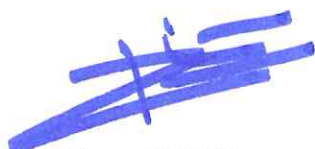
Contre : 1  
P. BARRAU

Non-participation :

Abstention :

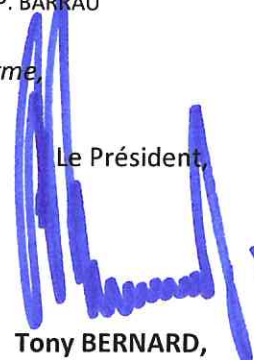
*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

